



L'ISO 22342 : la norme internationale pour les plans de sûreté

L'organisme international ISO s'apprête à publier la norme ISO 22342 dont la version finale (FDIS) vient d'être approuvée le 28/03/2023. Cette norme, issue du groupe de travail « protective Security » (WG6) du comité Sécurité et résilience de l'ISO (TC 292) est le fruit d'une coopération entre 68 pays. Son chef de projet n'est autre que Jean-Marc Picard, expert bien connu en normes de sécurité et de management, enseignant-chercheur à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et ancien cadre dirigeant. Le WG6, dont le secrétariat est assuré par la France (AFNOR) est présidé par Patrick Butor, ancien responsable normalisation au Ministère de l'Intérieur.

Fruit d'une étroite collaboration depuis 2004 entre le ministère de l'intérieur et l'UTC, ce projet initié en 2014 a démarré en 2018. Son objet concerne la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection contre les actes de malveillance visant les personnes, les biens matériels et immatériels. Ce document propose également des éléments de base pour la gestion d'urgence et de crise. Il s'inscrit pleinement dans la protection globale d'une organisation. La norme proposée vient donc combler une lacune.

Pour les spécialistes : il ne s'agit pas d'une norme système comme les fameuses ISO 9001 mais d'une norme « process » qui a pour vocation de s'intégrer dans les organisations existantes. Cette norme courte se caractérise par sa relative facilité de mise en œuvre. Actuellement sous forme de lignes directrices, elle appellera vraisemblablement le développement de labels ou de certifications.

Véritable outil pour le continuum de sécurité (articulation cohérente des sécurités internes, privées et publiques), cette norme augure la concrétisation et le cadrage des activités de sûreté au sein des organisations. Particulièrement adaptée aux PME, elle vise aussi bien les grandes entreprises que le monde associatif ou les établissements scolaires. Elle ne concerne pas les activités de service de sécurité privée.

Jean-Marc Picard (France), le chef de projet responsable du développement de l'ISO 22342 explique : « Dans un monde complexe et incertain, il est difficile pour les organisations de faire face à des menaces toujours plus nombreuses, protéiformes et interdépendantes (terrorisme, espionnage industriel, cybercriminalité, vol). Les actes malveillants contre les organisations ont un impact sur les personnes (les employés, les visiteurs, les clients...), les actifs physiques (installations et équipements), les actifs incorporels (les informations stratégiques, la réputation, le capital financier) et compromettent même



leur survie. Il est essentiel pour les organisations de se protéger. À ce jour, il n'existe pas de cadre de référence commun pour élaborer un plan de sécurité. Un tel plan permet de réduire l'occurrence et les conséquences des actes de malveillance, améliorant ainsi leur sécurité globale. Les plans de sûreté deviendront au quotidien une réalité à l'instar des plans de continuité d'activité, de gestion des urgences ou encore des plans qualité ».

Pour Olivier de Mazières, préfet, à la tête de la Délégation ministérielle aux Partenariats, aux Stratégies et aux Innovations de Sécurité (DPSIS) et président de la commission de normalisation sécurité et résilience à Afnor, il s'agit d'un projet majeur qui contribue à traduire dans les faits le continuum de sécurité. À terme cette norme ouvre la voie à une certification souveraine en matière de sûreté. Ce projet a fédéré un large ensemble de parties prenantes en France et bénéficie également de l'implication de la France dans les autres travaux sur la continuité d'activité ou la gestion de crise. Ce projet illustre de façon exemplaire la coopération entre le ministère, les entreprises et la recherche innovation. Il démontre également l'implication du ministère de l'Intérieur dans la normalisation de la sûreté.

Contacts UTC

Jean-Marc Picard

jean-marc.picard@utc.fr

Odile Wachter

odile.wachter@utc.fr

Contact Ministère de l'Intérieur, DPSIS

Audrey Nassivera

audrey.nassivera@interieur.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DPSIS
DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE
AUX PARTENARIATS, AUX STRATÉGIES
ET AUX INNOVATIONS DE SÉCURITÉ

